



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 août 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution [2070 \(2012\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2013 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution de son mandat 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Le présent rapport rend compte des principaux faits intervenus entre le 8 mars 2013, date de la parution de mon dernier rapport ([S/2013/139](#)), et le 20 août 2013 et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié par ses résolutions [1542 \(2004\)](#), [1608 \(2005\)](#), [1702 \(2006\)](#), [1743 \(2007\)](#), [1780 \(2007\)](#), [1840 \(2008\)](#), [1892 \(2009\)](#), [1908 \(2010\)](#), [1927 \(2010\)](#), [1944 \(2010\)](#), [2012 \(2011\)](#) et [2070 \(2012\)](#).

II. Point de la situation politique et de l'état de la sécurité

Situation politique

2. Pendant la période considérée, Haïti a fait de nets progrès dans l'établissement d'un collège transitoire du Conseil électoral permanent et dans la mise en œuvre du programme des « 5 E » (emploi, éducation, environnement, énergie, état de droit). Mais le retard pris pour la tenue d'élections attendues de longue date et la tension qui règne dans les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ont risqué de mettre en péril les progrès accomplis sur la voie de la stabilisation.

3. À l'occasion de la Fête du travail le 1^{er} mai, le Président haïtien, Michel Joseph Martelly, a rappelé l'importance de la solidarité nationale et du renforcement des institutions afin de mieux préparer le pays à l'investissement étranger à l'appui de la création d'emplois et du développement socioéconomique. Tout au long de la période à l'examen, le Président Martelly et le Premier Ministre, Laurent Lamothe, se sont rendus dans de nombreux départements afin d'inaugurer des programmes et des projets publics mis en place dans le cadre du programme des « 5 E ». Nombre de ces projets sont financés par des donateurs et concernent la construction de routes, d'établissements scolaires, de cliniques et de bâtiments officiels ainsi que l'appui à la production agricole et à la reforestation.



4. En février 2013, la comparution au tribunal des anciens Présidents René Prével et Jean-Bertrand Aristide, dans l'affaire du meurtre du journaliste Jean Léopold Dominique en avril 2000, de même que celle de l'ancien Président Jean-Claude Duvalier dans une affaire distincte, n'ont pas entraîné de trouble de l'ordre public, ce qui dénote un certain degré de stabilisation de la situation politique et de l'état de la sécurité.

5. Les progrès ont toutefois été entachés par le fait que l'organisation d'élections sénatoriales partielles et d'élections municipales et locales n'a guère avancé. Après plusieurs mois de négociations entre les trois branches du pouvoir, le Collège transitoire du Conseil électoral permanent a finalement été créé le 19 avril. Bien que l'exécutif se soit dit publiquement, et à plusieurs reprises, favorable à la tenue d'élections dans les plus brefs délais, d'importants retards ont été enregistrés dans les préparatifs des élections. Le Parlement a mis sept mois à nommer ses trois membres au Collège transitoire. Le Collège transitoire a présenté le projet de loi électorale au pouvoir exécutif avec un mois de retard et ce dernier n'a pas encore présenté le texte révisé au Parlement. En raison de ces retards, plusieurs responsables politiques et représentants de la société civile ont mis en doute le fait que les élections se tiennent en 2013. En partie pour dissiper ces inquiétudes, le Premier Ministre Lamothe a annoncé fin juin la création d'une équipe mixte Gouvernement-MINUSTAH-ONU chargée d'accélérer les préparatifs.

6. Dans ce contexte, plusieurs parlementaires et des représentants de partis politiques et de la société civile ont rappelé que, le mandat d'un deuxième tiers du Sénat venant à expiration en janvier 2014, comme prévu dans la loi électorale de 2008, il vaudrait mieux ne plus tarder à organiser les élections. La loi électorale, adoptée dans la perspective que les élections se tiendraient en 2008, et non en 2009 comme ce fut le cas, prévoit que le mandat de six ans des sénateurs vient à expiration en 2014. De nombreux observateurs ont donc fait valoir que, conformément à la Constitution de 1987, modifiée en 2011, qu'ils considèrent comme étant la loi suprême du territoire qui prévaut sur la loi électorale de 2008, les sénateurs sont élus pour un mandat complet de six ans, ce qui signifie que le mandat de ce tiers de sénateurs élus en 2009 devrait prendre fin en janvier 2015. S'il n'y a pas d'élections en 2013, et si ceux qui sont favorables à l'application de la loi électorale de 2008 l'emportent, l'Assemblée nationale (Sénat et Chambre des députés) deviendrait alors inopérante. En conséquence, le 2 juillet, le Sénat a voté à l'unanimité pour la modification de la loi électorale de 2008 afin que le Sénat, et donc l'Assemblée nationale, puisse continuer de fonctionner après janvier 2014. Après cette motion au Sénat, la Chambre des députés a annoncé qu'elle tiendrait un scrutin analogue mais elle ne l'a pas encore fait.

7. Sur fond de critiques grandissantes face aux retards enregistrés dans l'organisation des élections, les rapports entre le pouvoir exécutif et le Parlement sont restés tendus. Des désaccords ont persisté au sujet de la date de fin de mandat des sénateurs élus en 2009 et du manque de transparence dans la gestion publique des fonds d'urgence alloués après l'ouragan Sandy et quant au fait que certains membres du Cabinet détiendraient une nationalité étrangère. La démission de trois ministres entre avril et fin juin a alimenté la spéculation quant à la possibilité d'un troisième remaniement ministériel depuis l'entrée en fonctions du Premier Ministre Laurent Lamothe en mai 2012.

8. Pendant ce temps, la présence de la MINUSTAH en Haïti est de plus en plus remise en cause par plusieurs responsables politiques et représentants de la société civile. Le 28 mai, le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution non contraignante demandant le retrait progressif et en bon ordre de la MINUSTAH d'ici à mai 2014. Le Sénat avait déjà adopté une résolution en ce sens en 2011. Mon Représentant spécial s'est entretenu plusieurs fois avec le Président Martelly et le Premier Ministre Lamothe pour expliquer la réduction de la présence de la Mission et son plan de consolidation. Ses deux interlocuteurs se sont dits favorables à un retrait progressif de la Mission à mesure que les institutions nationales se doteraient de moyens renforcés. Un groupe de travail mixte Gouvernement-MINUSTAH a été créé en avril pour suivre le transfert progressif et ordonné des responsabilités au Gouvernement.

Évaluation de l'état de la sécurité

9. Dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable durant toute la période à l'examen, les troubles civils et la grande criminalité ayant diminué. Des manifestations ont eu lieu, pour la plupart concernant des problèmes d'ordre socioéconomique comme l'insécurité alimentaire et le manque de services de base. La grande majorité de ces manifestations se sont déroulées dans le calme. Après une augmentation en octobre 2012, imputable essentiellement à la montée des prix des produits alimentaires, le nombre mensuel de manifestations entre mars et juin 2013 a été quasiment réduit de moitié pour se stabiliser autour de 57 manifestations par mois. L'agglomération de Port-au-Prince (département de l'Ouest) a été la plus touchée par les manifestations.

10. Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police nationale et la MINUSTAH ont indiqué une tendance à la baisse des homicides, soit une moyenne mensuelle de 61 de mars à juin 2013, contre 90 au cours de la même période en 2012. Cette amélioration tient en partie aux opérations fréquentes que mènent la Police nationale et la MINUSTAH dans les quartiers sensibles de Port-au-Prince, où environ 83 % des homicides se sont produits pendant la période considérée et où elles ont réussi à freiner la flambée de violence en bande observée précédemment. Le nombre d'enlèvements a également baissé, avec en moyenne neuf affaires par mois, soit 50 % de moins qu'au cours de la période examinée précédemment et le même nombre qu'à la même période en 2012. En moyenne, le nombre mensuel de cas de viol signalés a baissé, soit 45 au lieu de 31 à la même période en 2012.

11. Un petit groupe de membres des anciennes forces armées a fait une seule apparition, dans le calme, dans la périphérie ouest de Port-au-Prince, le 18 mai 2013 à l'occasion de la Fête du drapeau haïtien. Il a toutefois été signalé que les autorités locales auraient employé des civils, qu'ils auraient parfois armés, pour assurer leur propre défense ou le contrôle de certains secteurs de leur municipalité.

12. À mesure qu'elle a continué d'assumer davantage de responsabilités, la Police nationale a amélioré ses prestations en assurant la sécurité notamment dans les quatre départements que la composante militaire de la MINUSTAH avait quittés (Grand-Anse, Nippes, Nord-Ouest et Sud). La Mission a tout de même continué de jouer un rôle important pour le maintien de la sécurité et de la stabilité en général, en particulier lorsque des interventions musclées s'imposaient dans des quartiers sensibles ou en cas de troubles civils violents. La Mission, de concert avec la Police nationale, a maintenu sa présence militaire et policière dans les zones en proie à la

violence ainsi que dans certains camps de déplacés. De mars à juin 2013, la composante militaire et la composante de police ont effectué 7 444 patrouilles conjointes avec la Police nationale à Port-au-Prince et aux alentours et 14 663 patrouilles conjointes dans le reste du pays.

III. Point de la situation humanitaire et économique et du relèvement

13. D'importants progrès ont été enregistrés pendant la période à l'examen pour ce qui est de la réinstallation des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, entre avril et juin 2013, 33 sites accueillant des déplacés ont été fermés et plus de 34 000 personnes réinstallées. Les programmes de retour financés par la communauté internationale ont contribué à 90 % à cette réduction. Au 30 juin 2013, 279 000 déplacés vivaient dans 352 sites. Au total, le nombre de déplacés ayant quitté les camps entre 2010 et juin 2013 s'élève donc à 1 257 502 personnes, soit une réduction de 82 %.

14. Malgré ces progrès, la protection des déplacés reste une préoccupation majeure. Les fonds de l'aide humanitaire diminuent rapidement et les services de base (eau, assainissement et hygiène) dans les camps déclinent plus vite que le nombre de déplacés. En outre, 74 % des camps restants sont situés sur des terrains privés que les propriétaires souhaitent récupérer au plus vite. À la fin juin, 105 camps, accueillant en tout 75 000 personnes, étaient menacés d'expulsion. Entre janvier et juin 2013, 1 177 ménages ont été expulsés de force de quatre camps, souvent par la police ou d'autres autorités. Malgré les efforts du Coordonnateur de l'action humanitaire et le fait que l'État ait déclaré publiquement que des enquêtes étaient en cours et que la protection des déplacés avait été renforcée, aucun progrès n'a été observé dans ce domaine.

15. Des difficultés humanitaires importantes liées à l'insécurité alimentaire continuent de ravager Haïti. Les données fournies par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire ont montré que 1,5 million d'Haïtiens étaient en proie à une crise alimentaire et nutritionnelle. L'insécurité alimentaire n'est pas un problème nouveau en Haïti mais elle s'est aggravée après le passage de l'ouragan Sandy en 2012 et en raison de sécheresses régionales persistantes, de la maigre récolte de l'hiver 2012 et de l'augmentation du prix des produits alimentaires. Sur 1,5 million d'habitants ayant besoin d'aide pour survivre, 700 000 ont bénéficié d'assistance pendant la première moitié de 2013 mais 800 000 sont restés sans aide. En 2013, il est prévu que l'intensité de la saison des ouragans dépasse la moyenne, ce qui suscite des inquiétudes au sujet de la destruction des récoltes mais aussi des moyens d'existence et autres biens.

16. En avril 2013, le Fonds monétaire international a jugé stable la situation macroéconomique en Haïti mais il a constaté que d'importantes failles institutionnelles et structurelles persistaient et que le pays restait très vulnérable aux chocs de l'économie mondiale. En juin 2013, le taux de croissance de l'exercice 2012-2013 était estimé à 3,4 %, bien en deçà des 6,5 % prévus précédemment et ce, en raison de la lenteur du relèvement du secteur agricole après la saison des ouragans et les sécheresses de l'an dernier. Les recettes fiscales pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2012-2013 ont été inférieures aux prévisions budgétaires en raison du mauvais fonctionnement des administrations fiscale et

douanière. Le déclin de l'aide internationale rend plus urgent encore le besoin d'améliorer les recettes fiscales. Les décaissements de l'État n'ont pas non plus atteint les objectifs en raison du manque d'investissements publics.

IV. Activités de la MINUSTAH

Appui aux institutions de l'État

17. Le projet d'indicateurs de l'état de droit mis en place par la MINUSTAH sert de référence pour mesurer les progrès accomplis en matière de renforcement des principales institutions de l'état de droit, comme la police, la justice et le secteur pénitentiaire. Après un atelier national consacré à l'examen des résultats du premier cycle de collecte de données, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a incorporé la plupart des recommandations sur la réforme de l'état de droit dans son plan d'action pour 2013-2016. Ce plan trace les grandes lignes de l'évolution du secteur de la justice en Haïti mais il faudrait élaborer un plan national plus global. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires s'est rendue en Haïti en avril 2013 où, avec la MINUSTAH et plusieurs organismes, fonds et programmes des Nations Unies, elle a mis au point un plan d'aide à Haïti. La Mission a également contribué au projet sur l'état de droit (2013-2016) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et continue de prendre part à l'exécution du projet, là où c'est nécessaire. Parallèlement, le mécanisme de coordination du groupe de travail sur l'état de droit a été mis en place le 6 août 2013 afin de suivre la mise en œuvre des priorités relatives à l'état de droit énoncées dans le plan de consolidation de la MINUSTAH.

18. L'Administration ayant remplacé par des responsables politiques la quasi-totalité des élus locaux dont le mandat avait expiré en 2011, la Mission a apporté son soutien aux nouveaux conseils municipaux par intérim. Du 10 au 13 avril 2013, elle a aidé le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales à organiser une douzaine d'ateliers d'introduction à l'administration municipale et aux procédures budgétaires. Afin de promouvoir la participation des citoyens dans les affaires communales, la MINUSTAH a tenu une série de réunions dans 124 municipalités entre le 3 avril et le 28 juin. Cette initiative a rassemblé 8 670 personnes (dont 1 925 femmes) issues de collectivités locales, de partis politiques, d'organisations de la société civile ou des médias.

19. La Mission a continué de fournir une assistance technique destinée à faciliter l'adoption du programme législatif et le fonctionnement du Parlement d'Haïti. Le 4 juillet, le Premier Ministre Lamothe et les Présidents des deux chambres se sont mis d'accord sur une douzaine de projets de loi que le Parlement examinerait et adopterait en priorité pendant la deuxième session législative ordinaire (de juin à septembre 2013). Certains textes prioritaires, comme la loi électorale révisée et la loi sur le fonctionnement des partis politiques, n'en faisaient toutefois pas partie.

20. En accord avec le programme du Premier Ministre, la MINUSTAH a prêté son concours à l'Administration générale des douanes d'Haïti, qui relève du Ministère de l'économie et des finances, de manière à renforcer les capacités de gestion et de collecte des recettes aux points d'entrée du territoire. Pendant la période à l'examen, elle a fourni des conseils techniques pour la mise au point et l'adoption d'un plan stratégique de réaménagement de la Direction de la surveillance des douanes.

21. Dans le domaine de la préparation des interventions en cas de catastrophe, en mai 2013, la MINUSTAH, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Direction de la protection civile ont organisé un atelier d'une journée, auquel ont participé une dizaine de coordonnateurs techniques départementaux et une dizaine de coordonnateurs de l'action humanitaire de la MINUSTAH, dont l'objectif était d'établir des plans d'intervention visant à aider les municipalités les plus vulnérables. En outre, la Mission a ouvert le centre national d'appels d'urgence de protection civile et le centre d'opérations d'urgence du département de l'Ouest à Port-au-Prince qui emploie une cinquantaine de personnes chargées de la protection civile.

Appui au processus politique

22. Mon Représentant spécial n'a épargné aucun effort pour obtenir des décideurs politiques haïtiens l'accomplissement de progrès dans le démarrage du processus électoral et l'établissement d'un calendrier législatif consensuel pour 2013. Concernant les élections, il a fait des propositions au Président Martelly et aux Présidents du Sénat et de la Chambre des députés visant à promouvoir le dialogue et faire en sorte que la loi électorale soit adoptée et promulguée. La MINUSTAH a coopéré étroitement avec les partenaires internationaux du pays, dont le corps diplomatique à Port-au-Prince, pour donner une impulsion aux priorités du Gouvernement.

Appui aux prochaines élections

23. Dès la création du Collège transitoire du Conseil électoral permanent le 19 avril, les conseillers électoraux fraîchement nommés se sont penchés, avec l'aide de la MINUSTAH, sur l'amendement de la loi électorale de 2008. Le 1^{er} juillet, le Conseil électoral a renvoyé le texte à l'Exécutif. Celui-ci n'a pas encore été présenté au Parlement mais la MINUSTAH a fourni des conseils techniques à la commission parlementaire bicamérale, facilité le dialogue et fait pression pour que le minimum de 30 % de participation féminine prévu dans la constitution soit incorporé dans la loi. En avril 2013, en collaboration avec ONU-Femmes et la MINUSTAH, le PNUD a organisé un atelier de formation consacré aux femmes et aux élections à l'intention de 52 représentants du Conseil électoral et la Mission a aidé le Conseil à élaborer un nouveau plan de sensibilisation de l'électorat et fourni au Directeur général du Conseil une assistance en matière de planification. La MINUSTAH a aussi apporté un soutien logistique à l'Office national d'identification et à ses unités mobiles aux fins de l'inscription des nouveaux électeurs et de la distribution de cartes nationales d'identité. Le PNUD continue de fournir un soutien technique au personnel du Conseil électoral au sujet de l'amélioration des listes électorales, notamment pour ce qui concerne la transmission des feuilles de vote. Sur les 34 millions de dollars inscrits au budget électoral provisoire géré par le PNUD, des annonces de contributions ont été faites à hauteur de 31,5 millions, dont 600 millions de gourdes (14 millions de dollars) que le Gouvernement haïtien s'est engagé à verser, soit un manque à financer de 2,4 millions de dollars seulement.

Affaires militaires

24. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUSTAH a continué de s'acquitter de sa principale mission, à savoir le maintien d'un climat de sécurité et de stabilité, l'aide humanitaire et la préparation des interventions en cas

de catastrophe. Plusieurs opérations de sécurité ont été menées conformément à la procédure établie, au titre de laquelle les activités sont dirigées par la Police nationale avec le concours de la composante de police et de la composante militaire de la MINUSTAH et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Il s'est agi pour l'essentiel de lutter contre les activités criminelles et les activités des bandes organisées, surtout dans l'agglomération de Port-au-Prince (département de l'Ouest).

25. En plus de l'important soutien qu'elles ont apporté à la Mission, les compagnies de génie militaire de la MINUSTAH ont appuyé toute une série de priorités gouvernementales visant à améliorer les conditions de vie et de sécurité de la population, notamment en procédant à des travaux de réfection des routes, au forage de puits, au drainage et au nettoyage des canaux, à la distribution d'eau et au montage de bâtiments préfabriqués.

26. Il semble que le retrait de la composante militaire de la MINUSTAH des quatre départements où les risques pour la sécurité étaient moindres n'ait guère eu de conséquences mais la situation pourrait changer à l'approche de la période électorale. Les manifestations pour des motifs socioéconomiques se sont pour l'essentiel déroulées dans le calme. D'après l'évaluation des menaces à laquelle la Mission procède, le trafic de drogue et d'armes et la traite d'être humains sont les principaux sujets de préoccupation des forces de l'ordre. Des plans sont en place pour l'acheminement par voie aérienne de forces d'intervention rapide en cas de besoin urgent d'envoyer du personnel en renfort de la Police nationale ou de la police de la MINUSTAH dans ces quatre départements.

Police

27. Depuis l'adoption du plan de développement 2012-2016 de la Police nationale en août 2012, la MINUSTAH a aidé la Police nationale, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, à adopter un plan d'exécution conjoint, dans le cadre duquel l'appui que la MINUSTAH apportera aux efforts de développement de la police s'inscrira dans une stratégie de copositionnement des agents de la composante de police de la Mission et des agents de la Police nationale haïtienne, conformément à une directive signée par le Directeur général de la Police nationale et le chef de la police de la MINUSTAH. Ce plan prévoit aussi un programme d'évaluation qui consiste à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du plan de développement de la Police nationale avec l'unité de planification stratégique récemment créée dans la Police nationale haïtienne.

28. Pendant la période à l'examen, la Police nationale a obtenu de bons résultats en matière de lutte contre la criminalité, arrêtant notamment 42 kidnappeurs présumés. Ces progrès s'expliquent en partie par l'appui fourni par les forces de la MINUSTAH en matière de prévention et de répression de la violence et de la criminalité, et notamment par la stratégie de copositionnement, le partage accru d'informations entre les deux entités et la multiplication des opérations conjointes.

29. Afin d'atteindre l'objectif de se doter d'ici à 2016 d'au moins 15 000 agents de police en activité, la vingt-quatrième promotion a commencé les cours le 1^{er} avril 2013 avec 1 102 élèves (dont 116 femmes) qui seront diplômés de l'académie de police en novembre 2013. La nouvelle promotion portera le nombre d'agents de police en activité à environ 11 200. Il a déjà été procédé aux premières étapes du recrutement de la vingt-cinquième promotion afin que la transition entre les deux

promotions se fasse rapidement. Par ailleurs, le 15 avril 2013, 42 officiers supérieurs, dont 5 femmes, ont commencé un programme de formation à la fonction de commissaire de police qui se tiendra sur six mois à l'académie nationale de police. Un deuxième groupe devrait commencer en novembre 2013. En dépit de la contribution importante qu'apportent les partenaires bilatéraux au développement de la police, il subsiste un déficit de financement qui ne permet pas la réalisation de tous les objectifs du plan. La Mission manque de personnel de police et de personnel civil qualifié à même de dispenser des conseils techniques pour le renforcement de la Police nationale haïtienne dans les domaines suivants : personnel; budget et finances; affaires juridiques; gestion de la logistique; contrôle et évaluation; gestion de projets; registre et archivage; police scientifique; informatique. Pour remédier à cette pénurie, il ne faudrait épargner aucun effort pour faire en sorte que les agents internationaux déployés aient le profil requis et les compétences spécialisées nécessaires. Lorsque les pays fournissant des effectifs de police ne peuvent pas fournir de personnel spécialisé ou lorsque la continuité est particulièrement importante, il faudrait recruter du personnel civil suivant la procédure ordinaire de recrutement ou du personnel détaché par les États Membres. L'assistance généreuse de la communauté internationale continuera de jouer un rôle crucial dans la réalisation, à l'échéance de 2016, des principaux objectifs de la Police nationale.

30. Dans l'ensemble du pays, la Police nationale et la MINUSTAH poursuivent ensemble la vérification des antécédents des agents en vue de leur certification. Jusqu'ici, 4 736 dossiers ont été examinés et 4 606 agents ont obtenu la certification, tandis que 130 n'ont pas été recommandés. Parmi ces derniers, 79 ont été notifiés de leur renvoi pendant la période sur laquelle porte le rapport précédent et continuent d'exercer leur droit de faire appel. La vérification des antécédents des autres membres du personnel de police s'est poursuivie : 2 770 dossiers sont en cours d'examen et 5 410 dossiers devront être examinés. Afin de vérifier les antécédents des nouveaux élèves avant la délivrance des diplômes, conformément aux dispositions du plan de développement, on envisage de créer à l'Inspection générale une nouvelle unité chargée des nouveaux candidats.

31. Un plan stratégique de renforcement des capacités, qui vise à surmonter les problèmes qui entravent l'indépendance et l'efficacité du contrôle exercé par l'Inspection générale de la Police nationale, notamment la pénurie de personnel, de matériel et de fonds et le manque de formation spécialisée, a été mis au point.

Protection des groupes vulnérables

32. La composante militaire et la composante de police de la MINUSTAH ont maintenu leur présence dans les camps de déplacés et dans les collectivités urbaines fragiles particulièrement touchées par la criminalité, où les femmes et les enfants sont exposés à la violence sexuelle et sexiste. Avec le concours de la MINUSTAH, la Police nationale a mis en œuvre des programmes de police de proximité visant à améliorer la protection de la population et à renforcer la confiance. Sur les 352 sites qui continuaient d'accueillir des déplacés, trois camps à haut risque (Jean-Marie-Vincent, Pétion-Ville Club et Carradeux) ont été sécurisés par une présence des forces de sécurité de la MINUSTAH 24 heures sur 24, tandis que des patrouilles ont été effectuées quotidiennement dans 24 autres camps. Des patrouilles surprises ont été effectuées dans les sites restants. Au cours de la période à l'examen, la

composante militaire et la composante de police ont effectué 7 952 patrouilles dans les camps de déplacés de l'agglomération de Port-au-Prince.

Lutte contre la violence de proximité

33. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence de proximité, la MINUSTAH a continué de mettre en œuvre des initiatives destinées à stabiliser la situation dans les collectivités urbaines fragiles et notamment à remédier au problème des jeunes sans emploi, à pallier les insuffisances des institutions nationales chargées de la sécurité et à faire face aux activités des bandes criminelles. La Mission s'est attaquée à ces problèmes en appuyant de grands projets environnementaux qui emploient beaucoup de main-d'œuvre, des programmes de formation professionnelle et des activités génératrices de revenus qui offrent aux anciens membres de bandes organisées, aux jeunes à risque et aux groupes vulnérables des solutions socioéconomiques qui les détournent de la criminalité et de la violence. Elle a exécuté 57 projets inscrits au budget 2011-2012 et commencé 48 nouveaux projets inscrits au budget 2012-2013 pour un montant de 8 millions de dollars. Il faut citer notamment 23 projets employant beaucoup de main-d'œuvre qui permettent d'assurer un emploi temporaire à 20 000 jeunes à risque dans les domaines de l'aménagement des bassins versants, de l'infrastructure urbaine et de la remise en état des canaux. Pendant la période à l'examen, 1 600 personnes ont bénéficié des stages de formation professionnelle et des projets générateurs de revenus. En outre, en partenariat avec les autorités nationales et des organisations de la société civile, la MINUSTAH a organisé, dans des quartiers traditionnellement violents, 90 séances de sensibilisation à la lutte contre la violence auxquelles ont assisté plus de 32 500 personnes. Le programme de lutte contre la violence de proximité s'attache désormais à mener des projets destinés à aider la Mission à promouvoir l'état de droit dans les quartiers les plus difficiles et les plus fragiles.

Justice

34. Pendant la période à l'examen, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a pris des mesures visant à asseoir son autorité, l'objectif étant de réduire nettement l'ingérence du pouvoir politique dans les affaires judiciaires. Ainsi, avec l'aide de la MINUSTAH, il a commencé à s'intéresser de près à la vérification des antécédents des magistrats avant leur nomination; il a pris des mesures en vue d'améliorer certains secteurs de ses structures administratives; il a publié des circulaires en vertu desquelles les tribunaux sont tenus de faire rapport périodiquement sur le nombre d'affaires jugées et les motifs de détention provisoire, et qui prévoient que les juges de paix (au bas de l'échelle de l'appareil judiciaire) relèvent des tribunaux et non des procureurs (qui relèvent du Ministère de la justice et de la sécurité publique). Des juges de paix continuent néanmoins d'être nommés au mépris de la nouvelle réglementation.

35. La MINUSTAH a participé à un groupe de travail chargé de réviser le code pénal et le code de procédure pénale. Le Conseil de gouvernement a approuvé les deux projets de texte qui doivent à présent être approuvés par le Conseil des ministres avant d'être présentés au Parlement où d'autres modifications devraient être apportées avant l'adoption des deux codes.

Système pénitentiaire

36. La MINUSTAH a fourni un appui technique à l'administration pénitentiaire aux fins de la mise au point d'un plan de développement stratégique national pour les prisons (2013-2016). L'aide au renforcement des capacités a permis de continuer à améliorer le système d'enregistrement dans les établissements pénitentiaires en veillant à ce que chaque détenu soit enregistré de façon à pouvoir détecter rapidement les cas de détention irrégulière et à accélérer la libération des détenus concernés.

37. La Mission a aidé l'administration pénitentiaire à établir des partenariats avec les hôpitaux locaux et les organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue d'améliorer les services sanitaires dans les prisons. Conjuguées au système de mentorat et de formation du personnel médical carcéral, dans lequel du personnel de la MINUSTAH fourni par le Gouvernement travaille aux côtés du personnel pénitentiaire, ces mesures ont contribué à réduire le taux de mortalité dans les prisons (de 1,32 % à 0,49 %) et à maîtriser la propagation du choléra et de la tuberculose. En étroite collaboration avec le Ministère de la justice, la MINUSTAH continue d'aider quatre bureaux d'aide juridictionnelle à Port-au-Prince qui se sont occupés jusqu'ici de 5 000 affaires. Ces bureaux représentent les personnes arrêtées et les détenus devant les tribunaux. De nombreuses personnes arrêtées n'ont pas été incarcérées et des affaires en suspens depuis longtemps ont été réglées. Le travail de plaidoyer de la MINUSTAH a porté ses fruits puisque, depuis mars 2013, 550 prisonniers en détention préventive irrégulière ont été remis en liberté. Malgré ces progrès, de nombreux détenus ne sont toujours pas en possession des documents juridiques relatifs à leur procès.

Droits de l'homme

38. La Mission a continué de surveiller la situation des droits de l'homme en Haïti et d'en rendre compte, ainsi que de prêter assistance aux autorités et à la société civile haïtiennes au moyen d'activités de renforcement des capacités. La publication, le 13 mai, d'un décret portant création de la commission interministérielle des droits de l'homme a constitué l'un des progrès les plus marquants de la période considérée. Cet organe pourrait être amené à jouer un rôle de premier plan en facilitant la ratification et l'application par Haïti des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'en permettant une application plus rapide des recommandations acceptées par Haïti dans le cadre de l'examen périodique universel. Malgré ces progrès, il subsiste des problèmes importants et des failles systémiques, notamment en ce qui concerne le recours excessif à la force dans la Police nationale et le manque de fermeté de l'Inspection générale face aux cas portés à sa connaissance. Il existe aussi d'autres sujets de préoccupation, comme les expulsions forcées des camps de déplacés; la surpopulation carcérale; l'esclavage des enfants; les détentions provisoires prolongées; le recrutement de civils pour assumer des fonctions dans la police; et la situation d'apatridie dans laquelle se retrouvent des personnes d'origine haïtienne arrivées dans le pays sans documents d'état civil. Un groupe interministériel constitué à cet effet s'emploie à régler les multiples problèmes liés à l'apatridie en Haïti. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a mené des activités de sensibilisation et étendra son assistance technique pour veiller à ce que les normes légales internationales soient respectées.

39. On peut se réjouir que plusieurs dossiers concernant de graves violations des droits de l'homme aient été ouverts ou rouverts. La MINUSTAH a pris note des audiences en appel dans le procès contre l'ancien Président Jean-Claude Duvalier et du fait que les anciens Présidents René Préval et Jean-Bertrand Aristide ont été entendus comme témoins dans l'affaire de l'assassinat du journaliste Jean-Léopold Dominique en 2000. Malgré ces progrès, la MINUSTAH a continué de documenter certaines affaires jetant le doute sur l'indépendance de la justice, qui sont révélatrices du climat d'impunité régnant toujours en Haïti. Dans l'affaire du meurtre, en avril 2012, du policier Walky Calixte, une commission parlementaire a été priée d'examiner la demande faite par le juge d'instruction pour que soit levée l'immunité de deux parlementaires apparemment impliqués dans l'affaire. Le 18 juin, cette commission a recommandé à la Chambre des députés de ne pas lever l'immunité des deux hommes. À la fin de la période à l'examen, la Chambre des députés n'avait toujours pas pris de décision finale.

Égalité des sexes

40. Les violences sexuelles et sexistes restent un problème. La Mission a observé un manque flagrant de diligence de la part de la police et des autorités judiciaires face à ce type de crimes, trop souvent laissés impunis. Pour remédier à cette situation, la composante policière de la MINUSTAH collabore étroitement avec les organismes des Nations Unies comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour la population afin de venir en aide aux victimes. Elle a aussi participé à un programme de sensibilisation pour former les agents de la Police nationale aux mesures de prévention des violences sexuelles et sexistes et à la suite qu'il convient de donner aux plaintes. La MINUSTAH a formé 39 formateurs de la Police nationale qui ont ensuite pu faire profiter 737 agents de la Police nationale sur le terrain de ce qu'ils avaient appris. Ce programme a aussi été intégré dans la formation de base qui est dispensée à l'école de police à Port-au-Prince.

41. La MINUSTAH a prêté un soutien technique et financier à l'organisation par la Chambre des députés d'un atelier de promotion de la participation des femmes à la vie publique, en application de la Constitution telle qu'elle a été révisée. Ce processus a débouché sur l'établissement et la présentation au Conseil électoral de propositions conjointes visant à intégrer dans la loi électorale le quota minimum de 30 % de femmes prévu par la Constitution. Il a également vu la création d'un comité technique plurisectoriel sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique.

Protection de l'enfance

42. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a été informée de 261 cas de violence à l'encontre de mineurs, dont 173 cas de violence sexuelle (138 viols, 15 viols collectifs, 5 tentatives de viol, 2 prostitutions d'enfants et 13 agressions sexuelles); 7 homicides; 16 enlèvements; 4 utilisations d'enfants par des bandes armées; 22 agressions physiques; 7 cas de traites d'enfants; et 32 violences familiales. Elle a communiqué chaque semaine les informations dont elle disposait à la Police nationale et à la Brigade de protection des mineurs pour qu'elles prennent les mesures nécessaires. Dans l'espoir de renforcer le système national de protection de l'enfance, la MINUSTAH a aidé à dispenser une formation financée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les droits des enfants et la

protection de l'enfance à 10 formateurs de la Police nationale qui se chargeront de toutes les formations liées à la protection de l'enfance à l'Académie nationale de police. Pour améliorer le cadre juridique de protection des enfants, la MINUSTAH, l'UNICEF et l'OIM coopèrent étroitement avec les acteurs nationaux afin d'encourager l'adoption par le Parlement de la loi contre la traite, ainsi que de la loi relative à l'adoption d'enfants, approuvée par le Sénat en mai 2013.

VII/sida

43. Onze organismes des Nations Unies ont formé une équipe commune des Nations Unies pour atteindre les quatre objectifs stratégiques fixés dans le programme national de lutte contre le sida. D'après les nouvelles estimations publiées par le Ministère de la santé publique et de la population en mars 2013, le nombre de nouvelles infections à VIH parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans a diminué de 21 % pendant la période 2011-2013. Pour ce qui est de la transmission de la mère à l'enfant, le nombre de nouvelles infections a chuté de 51 % en 2011-2012. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a participé à une campagne de sensibilisation lors d'une journée de promotion des tests de dépistage du VIH, à l'occasion de laquelle un millier de personnes ont passé un test.

Projets à effet rapide

44. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a mené à bonne fin 138 projets à effet rapide, en utilisant l'intégralité des crédits ouverts à cet effet pour 2012-2013, d'un montant de 5 millions de dollars. Ces projets répondaient aux priorités arrêtées par la Mission en partenariat avec les autorités et la société civile haïtiennes. Il s'agissait d'interventions concernant notamment la lutte contre l'épidémie de choléra et la prévention des autres maladies d'origine hydrique (38 projets); l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans les zones défavorisées et dangereuses, grâce à l'installation de lampadaires solaires pour l'éclairage public (18 projets); l'appui aux institutions garantes de l'état de droit et à la bonne gouvernance (44 projets); et la remise en état d'infrastructures et de services publics (30 projets). Les huit autres projets avaient trait à l'agriculture et à la protection de l'environnement.

Déontologie et discipline

45. L'Équipe Déontologie et discipline a continué de mettre en œuvre la stratégie intégrée de prévention des comportements répréhensibles en dispensant une formation à 1 074 membres du personnel de la MINUSTAH. Des séances spéciales de formation des formateurs sur les moyens de prévenir les comportements répréhensibles, en particulier l'exploitation et les abus sexuels, ont aussi été organisés à l'intention des chefs des effectifs militaires et de la police et des agents de liaison. Les responsables de la Mission ont toujours fait savoir de manière très claire à tous les membres du personnel qu'ils doivent maintenir, en toutes circonstances, les normes de conduite les plus élevées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Mission, et aussi bien dans l'exercice de leurs fonctions qu'en dehors du service.

Information et communication

46. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a vu dans l'information un outil stratégique lui permettant d'exécuter plus facilement son mandat. Elle a poursuivi ses activités dans ce domaine en établissant des relations avec les médias internationaux et nationaux, en organisant régulièrement des conférences de presse, en publiant en temps voulu des communiqués de presse et en diffusant d'autres produits, notamment à la radio, sur son site Web récemment amélioré, en flux continu, dans les médias sociaux ou à la télévision. La Mission s'est servie des médias pour faire œuvre d'information sur les mesures de prévention du choléra, la préparation aux catastrophes et à la saison des cyclones et les activités qu'elle mène pour renforcer la Police nationale et les institutions garantes de l'état de droit. Elle s'est avant tout employée à toucher les jeunes des quartiers marginalisés de Port-au-Prince et des régions. À cet égard, elle a lancé une campagne nationale contre la violence axée sur la participation des citoyens, la non-violence et les droits de l'homme, notamment les mesures permettant d'améliorer la participation des femmes et des personnes handicapées à la vie publique et au prochain processus électoral.

V. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

47. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de mettre l'accent sur les activités programmatiques conjointes conformément au Cadre stratégique intégré des Nations Unies approuvé par le Gouvernement. Sur les sept programmes conjoints en cours, deux sont financés au titre du Fonds pour la reconstruction d'Haïti par le truchement du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Au 30 juin 2013, le taux global de décaissement des projets financés au moyen du Fonds pour la reconstruction d'Haïti était de 77,5 %.

48. Après le lancement du cadre de coordination de l'aide lors de la précédente période à l'examen, le Gouvernement a organisé, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, la première réunion internationale du Comité sur l'efficacité de l'aide en mai 2013. Lors de cette réunion de haut niveau, le Gouvernement et ses partenaires se sont engagés à prendre une série de mesures pour faire en sorte que l'aide apportée par la communauté internationale réponde davantage aux priorités nationales, dans un climat de transparence et de responsabilité mutuelle. Le Ministère de la planification et de la coopération externe applique une feuille de route à court terme pour assurer l'efficacité des tables de coordination sectorielles et thématiques, avec la participation des autorités nationales, de la communauté des donateurs et de la société civile.

49. Après une mission en Haïti en avril 2013, les Champions politiques pour la résilience face aux catastrophes ont invité le Premier Ministre à devenir membre de leur groupe et à assister à leur prochaine réunion en septembre 2013. Ce groupe cherche à appeler l'attention sur les pays qui, comme Haïti, sont exposés à des risques de catastrophe, et à mobiliser des ressources en leur faveur pour assurer leur résilience. Il se compose de hauts représentants d'institutions nationales et internationales de première importance comme la Communauté des Caraïbes, le

PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la United States Agency for International Development, la Banque mondiale et la Commission européenne.

Efforts déployés par les Nations Unies pour venir à bout de l'épidémie de choléra

50. D'après le Ministère de la santé publique et de la population, au 29 juin 2013, l'épidémie de choléra avait fait 8 173 morts et 664 282 malades, avec 258 morts et 28 800 nouvelles infections rien qu'au premier semestre de 2013. L'Organisation panaméricaine de la santé prévoit 118 000 nouveaux cas en 2013, contre 101 000 en 2012. En juin 2013, le taux de létalité à l'échelle du pays était de 1,18 %, contre un niveau record de 2,4 % en novembre 2010. L'Organisation des Nations Unies continue d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour prévenir et traiter la maladie conformément à l'initiative lancée par le Secrétaire général en appui au Plan national d'élimination du choléra, inauguré en février 2013. Aux côtés du Ministère de la santé publique et de la population, du Département Hygiène et eau et de leurs partenaires, l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé et l'UNICEF s'efforcent de veiller à ce que toutes les poussées de choléra soient convenablement gérées. L'Organisation des Nations Unies a aussi formé du personnel de santé et construit ou rénové des infrastructures dans les domaines de la santé et de l'eau et de l'assainissement, notamment des hôpitaux, des centres de traitement du choléra, des points d'eau, des puits, des points de réhydratation orale dans les camps de déplacés et d'autres lieux à risque. Une campagne de vaccination contre le choléra organisée par l'UNICEF et gérée par le Ministère de la santé publique et de la population a permis de protéger environ 112 000 personnes dans les zones les plus à risque.

51. Le budget du Plan national d'élimination du choléra est de 443,7 millions de dollars pour la période 2013-2015. À la demande du Gouvernement haïtien, l'UNICEF a entrepris d'instituer un Fonds national qui permettra de décaisser des fonds contre le choléra. La Coalition régionale pour l'eau et l'assainissement en vue de l'élimination du choléra dans l'île d'Hispaniola et mon Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation en Haïti ont organisé le 31 mai, à Washington, une réunion de donateurs, qui ont promis plus de 29,1 millions de dollars en contributions, ce qui a porté le montant total des annonces de contributions à l'appui du Plan national à 209,4 millions de dollars. Toutefois, les fonds manquent toujours pour répondre adéquatement aux besoins les plus urgents à l'approche de la saison des cyclones. La part du Plan d'action humanitaire de 2013 affectée au choléra, qui contribue directement au Plan national, n'a été financée qu'à hauteur de 11,2 millions de dollars sur les 40 millions de dollars demandés. Ce montant comprend des annonces de contributions d'un montant de 1,5 million de dollars de la part du Fonds central pour les interventions d'urgence et de 1 million de dollars de la part du PNUD. Depuis 2012, le nombre d'organisations humanitaires qui se consacrent à la lutte contre le choléra a diminué de moitié, tout comme les stocks de médicaments disponibles pour traiter le nombre de malades prévus jusqu'à la fin de 2013.

VI. Progrès accomplis en ce qui concerne le retrait et la reconfiguration de la Mission

52. Au cours de la période considérée, les composantes militaire et policière ont réduit leurs effectifs en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité. Au 30 juin 2013, au total 1 070 militaires avaient été rapatriés d'Haïti, laissant sur place un effectif total autorisé de 6 270 soldats. De même, la composante policière avait été réduite de 640 membres pour un effectif total autorisé de 2 601 membres, comprenant 50 agents pénitentiaires.

53. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, la composante militaire a été reconfigurée en cinq pôles de sécurité et la composante appui à la Mission sur place a été limitée à quatre bureaux d'appui. Les unités de police constituées ont été redéployées pour couvrir le plus de territoire possible et éviter tout vide sécuritaire. La reconfiguration de la MINUSTAH a aussi vu la transformation de 10 quartiers généraux régionaux en 5 bureaux régionaux et 5 bureaux départementaux de taille plus restreinte, dans l'objectif de consolider encore la Mission pendant l'exercice 2015-2016.

54. Vu que le programme de formation de la Police nationale se déroule comme prévu et que la situation sur le plan de la sécurité s'améliore progressivement, conformément au plan de consolidation de la MINUSTAH pour 2013-2016, figurant à l'annexe de mon rapport au Conseil de sécurité en date du 8 mars 2013 (S/2013/139), je recommande au Conseil de sécurité d'envisager de réduire encore l'effectif militaire autorisé de la Mission de 6 270 à 5 021 soldats par le retrait d'un nombre équilibré de 1 249 militaires de l'infanterie et du génie avant le mois de juin 2014. Cette réduction de 15 % des effectifs du personnel en uniforme coïnciderait avec le calendrier de la relève et pourrait être reportée si les élections trop longtemps différées devaient finalement se dérouler.

VII. Incidences financières

55. Par sa résolution 67/275 du 28 juin 2013, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 609 187 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUSTAH au-delà du 15 octobre 2013, le coût de son fonctionnement serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 2 août 2013, les contributions statutaires non versées au Compte spécial de la MINUSTAH s'élevaient à 226,8 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 4 109,2 millions de dollars. Au 2 août 2013, les montants dus aux pays qui avaient fourni des contingents et des unités de police constituées à la MINUSTAH s'élevaient à 17,8 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et de leur matériel a été effectué pour les périodes allant respectivement jusqu'au 30 avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2012, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

VIII. Observations

56. Les mesures prises par l'administration Martelly pour projeter dans le monde une nouvelle image d'Haïti et attirer ainsi les investissements étrangers sont le signe d'un réel désir de promotion du développement socioéconomique. Le Gouvernement est parvenu à conclure davantage de partenariats économiques et à faire croire au développement et à la croissance d'Haïti. Ce sont des efforts louables qui doivent se poursuivre, d'autant que la croissance économique en Haïti n'a pas été aussi solide qu'initialement prévu au cours des deux dernières années.

57. Par ailleurs, alors qu'en 2013 la présidence tournante de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) est revenue pendant six mois au Président Martelly, les responsabilités assumées par Haïti ont marqué l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la participation du pays à la région. Sa stratégie de coopération régionale au sein de la CARICOM dans les domaines de la sécurité, de la réforme budgétaire et de la croissance économique portera sans doute ses fruits en termes de stabilité et de développement pour le peuple haïtien, qui souffre toujours du chômage et de la pauvreté.

58. Néanmoins, les progrès du processus démocratique en Haïti restent menacés par l'instabilité politique et les conflits entre les branches du pouvoir. Je suis très préoccupé par le report systématique des élections sénatoriales, municipales et locales à cause notamment des négociations prolongées entre les pouvoirs exécutif et législatif en vue de la création du Conseil électoral et de l'adoption et de la promulgation de la loi électorale. J'engage les responsables politiques haïtiens à rechercher, dans un esprit constructif, un consensus politique minimal qui permette la tenue des élections le plus tôt possible, d'autant que des élections doivent avoir lieu à la fin de 2014 pour un autre tiers des sièges de députés et de sénateurs.

59. Il est essentiel de parvenir à un tel accord pour éviter les effets désastreux d'un vide institutionnel sur la gouvernance démocratique après l'arrivée à expiration des mandats de 10 sénateurs en mai 2012 et peut-être d'un deuxième tiers de sénateurs en janvier 2014. Si des élections sénatoriales ne se déroulent pas d'ici là, le Sénat, et en suite logique l'Assemblée nationale, risquent d'être dissous, ce qui marquerait un véritable recul du processus démocratique, qu'Haïti n'a pas le luxe de s'offrir. Tout consensus doit s'accompagner de la définition de grandes priorités sur le plan législatif pour promouvoir le renforcement des institutions, protéger les investissements, faire respecter les droits de l'homme et mettre un terme à la culture d'impunité. Mon Représentant spécial a activement encouragé les acteurs politiques en Haïti à se concerter et il continuera de le faire.

60. En attendant, il est crucial que le Gouvernement déploie des efforts sur plusieurs fronts pour accomplir des progrès par rapport aux indicateurs de stabilisation définis conjointement avec la MINUSTAH, que j'ai présentés dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité (S/2013/139). La création d'un Conseil électoral, équipe spéciale chargée des élections, et la promesse du Gouvernement de contribuer pour près de la moitié au budget des élections, sont des développements bienvenus. Les dépenses opérationnelles du Conseil électoral pour renforcer ses capacités en matière de gestion et sur les plans administratif et logistique devraient être financées sur le budget national. Comme par le passé, l'Organisation des Nations Unies se tient prête à faciliter le processus électoral.

61. Le renforcement de la Police nationale est un autre grand indicateur de stabilisation. Le Gouvernement et les États Membres doivent s'assurer que les ressources nécessaires à la constitution de forces de police professionnelles, fiables et responsables sont bien disponibles. Je me félicite du renouvellement du programme de recrutement et de formation de la Police nationale, qui doit permettre d'atteindre l'objectif fixé de 15 000 agents en activité d'ici à 2016. Pour assurer le bon développement de la Police nationale, et notamment le renforcement de sa présence dans les régions, j'invite le Gouvernement à répondre à ses besoins budgétaires de plus en plus importants ainsi qu'à renforcer ses capacités sur le plan administratif et en matière de gestion. J'engage les responsables de la Police nationale à n'épargner aucun effort, avec l'appui de la MINUSTAH, pour donner à l'Inspection générale les moyens de veiller à ce que chacun assume ses responsabilités et à ce que la discipline interne soit respectée.

62. Par ailleurs, j'encourage le Gouvernement à continuer de renforcer les institutions nationales garantes de l'état de droit, dont l'existence est indispensable pour attirer les investissements et promouvoir les partenariats et le développement économique. Les mécanismes de contrôle et de définition des responsabilités prévus dans la Constitution ont été mis en place, mais le Gouvernement et ses partenaires internationaux doivent impérativement continuer à renforcer les capacités de ces institutions et en finir avec la culture d'impunité rampante qui entrave encore les progrès en Haïti. Pour ce faire, il est essentiel que les grandes institutions garantes de l'état de droit comme la Police nationale, le Conseil supérieur de la magistrature et l'Unité de lutte contre la corruption puissent travailler en toute indépendance. Le mandat des membres de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif étant arrivé à expiration le 18 juillet, j'insiste sur la nécessité de nommer sans plus tarder de nouveaux membres pour cet organe de contrôle essentiel.

63. Outre la nécessité de renforcer la stabilité politique et l'intégrité et le développement des institutions, il est capital qu'Haïti et la communauté internationale redoublent d'efforts pour améliorer la situation humanitaire actuelle, en particulier s'agissant de l'épidémie de choléra. Il est complexe et difficile d'éliminer le choléra en Haïti; c'est une tâche qui appelle un engagement à long terme de la part d'Haïti et des donateurs internationaux. Je demande donc aux États Membres de faire en sorte que les fonds et les compétences voulus soient mis à disposition.

64. Il reste encore beaucoup à faire, mais des progrès considérables ont été accomplis dans la stabilisation d'Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004. Étant donné les succès remportés récemment et l'évolution des défis à relever, il importe de poursuivre la reconfiguration de la MINUSTAH. Neuf ans après le déploiement initial de la MINUSTAH, il faut examiner si une vaste opération pluridimensionnelle de maintien de la paix reste le moyen le plus approprié d'appuyer la stabilisation en Haïti. J'entends étudier avec le Gouvernement haïtien et les États Membres la meilleure manière, pour l'Organisation des Nations Unies, de favoriser la stabilité et le développement du pays. Il s'agira d'envisager de remplacer la MINUSTAH par une mission d'assistance de taille plus restreinte et plus ciblée d'ici à 2016 et j'inclurai des propositions à cet effet dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité en mars 2014. En attendant, je réaffirme mon intention de continuer de consolider la

présence de la Mission et recommande que le Conseil de sécurité proroge encore d'un an le mandat de la Mission, jusqu'au 15 octobre 2014.

65. Pour terminer, je tiens à remercier mon Représentant spécial par intérim, Nigel Fisher, pour ses services à l'appui de la stabilisation en Haïti, et à souhaiter bonne chance à ma nouvelle Représentante spéciale, Sandra Honoré, qui se charge de la Mission pendant cette période cruciale du processus de stabilisation en Haïti, alors que la reconfiguration de la Mission est en cours. Enfin, je remercie tous les membres du personnel de la MINUSTAH, les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police, l'équipe de pays des Nations Unies et leurs partenaires pour leur dévouement et leur attachement sans faille à la stabilité et au développement d'Haïti.

Annexe I

Plan de consolidation 2013-2016 de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : progrès accomplis

1. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité (S/2013/139), j'ai présenté le plan de consolidation de la Mission. J'ai précisé que celui-ci avait été élaboré en consultation avec le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Mon Représentant spécial a consulté plusieurs pays fournissant des contingents, qui ont appuyé le plan de consolidation et dit leur attachement à la stabilisation, à la consolidation de la démocratie et au renforcement de l'état de droit en Haïti. La Mission continuera d'apporter au Gouvernement son appui pour les questions liées à la sécurité et à la stabilité politique, mais le plan énonce quatre indicateurs de stabilisation qui constituent le cadre de l'action de consolidation de la Mission.

2. La présente annexe fait le point des progrès accomplis pendant la période à l'examen en vue d'atteindre ces quatre indicateurs de stabilisation : renforcement des capacités de la police haïtienne; renforcement des capacités électorales en Haïti; état de droit et droits de l'homme; progrès relatifs aux grandes questions de gouvernance.

Objectifs principaux

Formation de la police

3. La MINUSTAH s'est attachée à renforcer comme suit les capacités de la Police nationale haïtienne, conformément au plan de développement 2012-2016 :

- La vingt-quatrième promotion (1 102 élèves, dont 116 femmes) a commencé les cours en avril 2013 et devrait être diplômée en novembre 2013. Les préparatifs pour la vingt-cinquième promotion sont en cours;
- 52 projets d'infrastructure visant à améliorer les installations policières ont été financés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux, 17 projets ont été menés à leur terme, 21 sont en cours et 14 vont commencer;
- Mise au point d'une base de données permettant de suivre et de gérer les avoirs institutionnels se poursuit;
- Le Gouvernement a terminé la procédure d'achat de nouvelles armes pour tous les agents de police en avril 2013; la MINUSTAH l'aide à enregistrer chaque arme dans une base de données;
- Le plan stratégique de renforcement des capacités 2013-2016 de la Direction de la police judiciaire a été établi et se trouve en attente d'adoption;
- En novembre 2013, la vingt-quatrième promotion sera diplômée de sorte que la Police nationale pourra desservir un secteur géographique plus étendu.

Renforcement des capacités électorales

4. L'objectif de la Mission est de créer des conditions permettant au Gouvernement haïtien d'assumer l'entière responsabilité du processus électoral après les prochaines élections présidentielles, en 2015. Les mesures ci-après ont été prises en ce sens :

- Un Collège transitoire du Conseil électoral permanent a été créé le 19 avril 2013;
- Le 24 juin 2013, le Premier Ministre a créé une équipe mixte composée de représentants du Conseil électoral, de la MINUSTAH, du PNUD et de plusieurs ministères, qu'il a chargée d'accélérer les préparatifs des élections;
- Le Directeur général du Collège transitoire et des conseillers établissent le planning électoral général et le calendrier électoral;
- Le Gouvernement s'est engagé à verser 600 millions de gourdes (14 millions de dollars) au budget électoral provisoire de 31,2 millions de dollars. Quelque 300 millions de gourdes (7 millions de dollars) ont été déposés dans le panier de fonds du PNUD;
- Le Collège transitoire a élaboré et présenté à l'Exécutif le 1^{er} juillet une nouvelle loi électorale comprenant des amendements qui, s'ils sont adoptés, pourraient réduire le coût des élections.

État de droit et droits de l'homme

5. La MINUSTAH s'attache pour l'essentiel à aider le Gouvernement à renforcer la transparence de l'état de droit et les mécanismes de contrôle et à faire avancer des réformes législatives capitales. On trouvera ci-après des exemples de ses activités :

- Les antécédents de 4 736 agents de la Police nationale ont été vérifiés. Quatre mille six cent six agents ont été certifiés et 130 n'ont pas été recommandés; la vérification des antécédents se poursuit pour le reste du personnel de la Police nationale;
- La commission interministérielle des droits de l'homme a été créée le 13 mai;
- Le Bureau du Médiateur fonctionne de mieux en mieux; il est financé par des fonds inscrits au budget national et compte au moins une personne dans chaque département;
- Peu de progrès ont été accomplis à l'Inspection générale de la Police nationale où 19 nouvelles affaires de violations des droits de l'homme commises par des agents de police ont été signalées.

Grandes questions de gouvernance

6. La Mission a pour objectif de promouvoir le dialogue en vue de parvenir à un consensus politique au sujet des élections et des priorités législatives, et d'aider à renforcer les institutions centrales et locales. Les mesures suivantes ont été prises à cette fin :

- 140 budgets municipaux pour 2013-2014 ont été établis;
- Des réunions se sont tenues dans 124 municipalités afin d'encourager la participation des citoyens dans les affaires communales;

- Les acteurs nationaux ont commencé à examiner un projet de réforme constitutionnelle qui vise à réduire la fréquence des élections prévue dans la Constitution révisée de 1987.

Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
pays fournissant du personnel militaire et des contingents
(personnel sur le terrain au 31 juillet 2013)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers d'état-major</i>		<i>Membres du contingent</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine		11	38	523	572
Bolivie (État plurinational de)		3	18	187	208
Brésil		18	16	1 369 ^a	1 403^b
Canada		4		34	38
Chili		3	29	432	464
Équateur		1	1	65	67
États-Unis d'Amérique	2	7			9
France	1	2			3
Guatemala		5	13	119	137
Indonésie		2		167	169
Jordanie		10		242	252
Népal		13	10	340	363
Paraguay		3	6	154	163
Pérou		8	9	357	374
Philippines		2	6	150	158
République de Corée		2			2
Sri Lanka		13		850	863
Uruguay		10	40	903	953
Total	3	117	186	5 892	6 198

^a Y compris un Bolivien rattaché au contingent brésilien.

^b Le commandant de la force a un contrat de l'ONU et n'apparaît donc pas dans la rubrique Membres du contingent.

Annexe III

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
composition et effectifs de la composante de police
(personnel sur le terrain au 31 juillet 2013)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'agents de police des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Argentine	1	12	–	–
Bangladesh	–	3	106	213
Bénin	1	41	–	–
Brésil	2	3	–	–
Burkina Faso	21	32	–	–
Burundi	8	32	–	–
Cameroun	4	33	–	–
Canada	9	78	–	–
Chili	3	11	–	–
Chine	–	–	–	–
Colombie	2	19	–	–
Côte d'Ivoire	6	117	–	–
Croatie	–	3	–	–
Égypte	–	23	–	–
El Salvador	1	6	–	–
Espagne	1	7	–	–
États-Unis d'Amérique	7	38	–	–
Fédération de Russie	1	4	–	–
France	2	28	–	–
Grenade	–	–	–	–
Guinée	–	19	–	–
Inde	–	–	–	438
Indonésie	–	4	–	–
Jamaïque	–	–	–	–
Jordanie	–	21	–	320
Kirghizistan	–	–	–	–
Lituanie	–	–	–	–
Madagascar	–	–	–	–
Mali	2	39	–	–
Népal	1	4	13	127
Niger	12	56	–	–
Nigéria	1	–	–	–
Norvège	4	2	–	–

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'agents de police des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Pakistan	–	7	–	140
Philippines	3	17	–	–
République centrafricaine	–	3	–	–
Roumanie	3	15	–	–
Rwanda	7	13	14	126
Sénégal	2	9	7	132
Serbie	–	5	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–
Sri Lanka	2	11	–	–
Suède	–	–	–	–
Tchad	–	3	–	–
Togo	–	2	–	–
Tunisie	1	13	–	–
Turquie	–	17	–	–
Uruguay	–	4	–	–
Yémen	–	25	–	–
	107	779	140	1 496
Total partiel	886		1 636	
Total		2 522		

Carte de la MINUSTAH en juillet 2013

